



Prangins, le 11 octobre 1978

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINSPréavis No 14/78Concerne: Budget communal 1979Responsable: La MunicipalitéMonsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le budget 1979 a été établi sur la base des dépenses effectives 1977 et des prévisions 1978. Nous avons également tenu compte des divers avis d'augmentations de dépenses reçus, notamment de celui de juillet 1978 du Département de la prévoyance sociale et des assurances relatif à nos parts pour l'AVS/AI, la prévoyance et aide sociale (anciennement l'assistance) et l'enseignement spécialisé.

Concernant le chapitre spécial des grands travaux, vous aurez sans doute remarqué ces dernières années des écarts assez importants entre les intentions mentionnées dans les budgets et les travaux effectivement réalisés dans les exercices en cause. Il est en effet souvent difficile d'évaluer les délais de préparation et d'exécution de ces travaux qui malgré la récession souffrent parfois de retard fort gênant tant au niveau des bureaux d'études que des maîtres d'état. C'est pourquoi cette année nous vous proposons de mettre au budget des sommes globales par chapitre. Elles devraient en principe correspondre au volume de travaux dont l'exécution peut raisonnablement être attendue durant l'exercice et non à des travaux bien définis, comme nous avons tentés de le faire précédemment. Le budget de trésorerie établi en juin dernier donne d'ailleurs une liste (non exhaustive) des grands travaux à faire et des priorités. Les préavis qu'il est prévu de déposer pour chacun d'eux vous fournirons tous les renseignements complémentaires voulus le moment venu.

Le total des dépenses courantes s'inscrit pour la première fois au dessus de 2 mio. Il est en progression de 19,3% sur la réalité 1977 et de 12,3% sur le budget 1978. Les principales causes des ces augmentations sont les suivantes:

Ecart sur

Chapitres:	Les frais effectifs 1977	Le budget 1978
Administration générale	+ 57'600.--	+ 18'000.--
Finances	+ 118'800.--	+ 45'000.--
Bâtiments	+ 35'000.--	+ 60'000.--
Travaux et voirie	+ 43'000.--	+ 45'000.--
Police et hygiène	- 8'400.--	+ 10'000.--
Culte et instructions	+ 97'500.--	+ 80'000.--
Transport publique	- 13'000.--	- 25'000.--
	<u>+ 330'500.--</u>	<u>+ 233'000.--</u>

En parcourant le détail de ces chapitres vous constaterez que les augmentations se répartissent un peu partout mais que les plus grandes différences ont pour origine notre participation à l'AVS, les intérêts bancaires, et les frais de l'instruction publique. Nous avons également prévu plus pour l'entretien des bâtiments et les travaux de voirie et divers (1 employé communal en plus).

Les recettes courantes progressent quant à elles de 2,5% par rapport à la réalité 1977 et de 13,9% sur le budget 1978. En chiffre absolu elles dépassent pour la première fois les 3 mio. Il est fort réjouissant de pouvoir tabler sur des recettes plus élevées ce qui nous permet, malgré la progression des dépenses et des investissements, d'envisager l'avenir avec un certain optimisme. En effet, l'excédent de recettes de Frs. 1'055'000.-- qui en résulte permettra d'amortir de façon appréciable les grands travaux que nous avons à faire. L'autofinancement qui en découlera nous donnera la possibilité de maintenir notre endettement dans des limites acceptables. L'augmentation des recettes provient essentiellement des impôts et taxes. Une nouvelle déclaration fiscale sera déposée au début 1979. Vu la faible inflation des années 1977 et 1978 et dans certains cas l'absence d'augmentation de salaire l'assiette fiscale ne devrait pas être beaucoup plus élevée que la précédente. Nous pouvons cependant compter sur un plus grand nombre de contribuables puisqu'au moment où nous rédigeons ce préavis nous apprenons que notre Commune vient de passer le cap des 1900 habitants. Dans ce contexte nous avons évalué les rentrées fiscales de la façon suivante:

	<u>Réalité 1977</u>	<u>Budget 1978</u>	<u>Budget 1979</u>
Impôts communaux	1'908'329.10	1'850'000.--	2'150'000.--
Droits de mutation	336'593.90	150'000.--	200'000.--
Taxes égouts	90'278.35	95'000.--	110'000.--
Taxes épuration	103'999.--	100'000.--	120'000.--
Taxes du feu	64'279.90	40'000.--	70'000.--
	<u>2'503'480.25</u>	<u>2'235'000.--</u>	<u>2'650'000.--</u>

Comme autres sources de recettes supplémentaires d'une certaine importance il convient encore de citer le chapitre des Bâtiments et Domaines où nous trouvons environ Frs. 50'000.-- de plus qu'en 1977 sur les loyers d'immeuble (essentiellement imm. Fischer et Auberge) et environ Frs. 40'000.-- de plus qu'en 1977 sur les taxes de raccordement au réseau d'eau. Ce dernier poste résulte de la reprise dans la construction de villas dans les lotissements au dessus de la voie CFF.

La Municipalité qui a établi le budget 1979 lors de sa séance extraordinaire du 29 août 1978, se tient in corpore, de même que son Boursier communal, à la disposition de la commission pour en discuter les divers détails et aspects.

En conclusion et tenant compte de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 14/78 concernant le budget communal 1979,

lu le rapport de la commission du budget,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

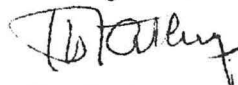
d é c i d e

1. d'adopter le budget 1979 tel que présenté.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 9 octobre 1978 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



F. Mathey

La Secrétaire



L. Blanchoud